

„ suffisante; c'est comme s'il prétendoit d'ajou-
 „ ter à l'eau naturelle, appliquée à sa forme,
 „ quelqu'autre liqueur, pour qu'elle fût la ma-
 „ tiere suffisante du baptême. Cela ne se peut,
 „ diriez-vous, parce que Jesus-Christ a donné
 „ à l'eau naturelle, rapprochée de sa forme, la
 „ grace sacramentelle; aucune puissance humaine
 „ ne peut l'empêcher. La matiere du sacrement
 „ de mariage est-elle moins sacrée par rapport
 „ à l'autorité civile? ——— *Mais les souverains*
 „ *qui veulent mettre des empêchemens dirimens*
 „ *au sacrement de mariage, prétendent-ils auto-*
 „ *rité sur sa matiere prochaine? Oui, & voici ma*
 „ *preuve. ——— Dieu a institué le contrat na-*
 „ *turel du mariage, il en a réglé l'essence & la*
 „ *matiere; au Lévitique il se trouve plusieurs*
 „ *empêchemens naturels, & quelques-uns éta-*
 „ *blis par le droit positif divin. Moïse a relâché*
 „ *quelque chose de la perfection du contrat na-*
 „ *turel; mais aucun souverain des Juifs depuis*
 „ *n'a fait aucune loi, ni d'empêchement au*
 „ *contrat. Les loix Romaines n'étoient point*
 „ *encore en vigueur dans le pays au tems de*
 „ *Jesus-Christ, habetis legem. C'est donc ce con-*
 „ *trat rappelé à sa pureté primitive, qu'il a pris*
 „ *pour la matiere de son sacrement. Qui peut*
 „ *changer cette matiere sans son autorité? Qui*
 „ *peut empêcher, quand la matiere est jointe*
 „ *à sa forme, que le sacrement ne s'enfuive?*
 „ *C'est cependant cette autorité qu'on veut don-*
 „ *ner aux princes. On ne prétend pas seulement*
 „ *(pour rester dans le même exemple) d'empê-*
 „ *cher que la grêle ne se fonde; mais on pré-*
 „ *tend quand la grêle est fondue, quand elle est*
 „ *matiere prochaine & suffisante au sacrement,*
 „ *ou, ce qui est la même chose, quand le con-*
 „ *trat a toutes les conditions requises pour le*
 „ *sacrement, on prétend d'empêcher néanmoins*
 „ *que le sacrement s'enfuive. Je demande si,*